

Un scrutin qui concerne aussi l'agriculture

Les élections régionales et départementales se tiendront conjointement pour le 1^{er} tour, le dimanche 20 juin. Ce scrutin est tout particulièrement déterminant pour l'avenir de l'agriculture gersoise et occitane.

2015 restera dans les annales comme l'année de la mise en place de la loi NOTRe qui a modifié en profondeur les prérogatives des départements en transférant aux régions les compétences en développement économique et agricole.

Un rappel des missions de chaque collectivité

Dans cette nouvelle répartition des rôles, le Département peut, s'il le souhaite, rester un atout majeur dans le soutien des agricultures de son territoire.

Il peut, en effet, conventionner avec la Région pour soutenir les productions agricoles (déve-

loppement du bio, formation, installation des jeunes agriculteurs, modernisation des exploitations...) mais également la promotion du tourisme ou lutter contre la consommation des terres agricoles en milieu périurbain par exemple. Il peut également par sa politique d'achats publics orienter l'approvisionnement des cantines scolaires et des espaces de restauration collective vers les circuits courts.

Le Conseil régional, quant à lui, est l'autorité de gestion du deuxième pilier de la PAC. C'est donc lui qui gère le budget du FEADER (Fonds européen agricole de développement rural).

Sur la période 2014-2020, ce budget s'élevait à 11.4 Mds d'€ et a permis de financer un certain nombre d'aides aux exploitations (ICHN, MAEC, aides bio, aides à l'installation, aides à la modernisation, etc.) au travers de mesures

définies dans un plan de développement rural (PDR) fixant les orientations agricoles de la région et approuvé par Bruxelles. Avec l'arrivée de la nouvelle PAC, les Régions partageront leurs compétences avec l'Etat et seront en charge des mesures non surfaciques.

Le budget global du Feader sera plus important (+136 millions d'€ par an) et un nouveau PDR devra être rédigé : son contenu définira comment la Région souhaite accompagner l'agriculture occitane pour les prochaines années.

Ce scrutin revêt donc une importance majeure pour nos départements ruraux et agricoles. C'est une orientation politique pour 6 années qui sera déterminée et qui, il ne faut pas l'oublier, englobera donc la période charnière de la réforme de la PAC.